

# VENTE 2018 PONEYS



Dans le cadre de



Reims  
EN SELLE

## SAMEDI 10 FÉVRIER

### Caval'Est

Caval'est est le festival de l'élevage équin du Grand Est. Lancé en 2017, il sera organisé cette année du **9 au 11 février 2017** au **Parc des Expositions de Reims**. En partenariat avec le salon Reims en Selle, événement incontournable de la région, l'association des éleveurs vous offrira trois jours ponctués d'épreuves de CSO, d'une vente de poneys et bien sûr d'un show d'étalons de sport et loisir!

Pour la troisième année consécutive, la **Tournée des As** refait étape dans ce Parc des Expositions pour des compétitions poneys de tous niveaux. Ce rendez-vous incontournable du circuit offrira à vos poneys une visibilité incomparable, qu'ils soient destinés à l'instruction, aux loisirs ou au Grand Sport!

### Programme

**13h - 16h**

Présentation des poneys sur la piste principale sur un **parcours type jeunes poneys**

**16h - 19h00**

Essais à la suite de la présentation (sur la carrière de détente)

### Critères de sélection

10 à 15 poneys sélectionnés:

- **Âge:** 4 ans et plus
- **Sexe:** hongre ou femelle
- **Discipline:** CSO, Dressage, CCE, Hunter, Loisir
- **Orientation:** Poneys d'instruction, loisir et sport.
- **Budgets :** 1 000€ à 20 000€ HT

**A fournir:** 1 photo de qualité au modèle ou monté et une vidéo monté.

	ADHÉRENT à Cheval Grand Est	NON-ADHÉRENT à Cheval Grand Est
<b>Inscription</b>	<b>75€ par équidé</b> inclus: frais de dossier, boxe, publicité dans catalogue et dans la presse, et organisation des essais	<b>180€ par équidé</b> inclus: frais de dossier, boxe, publicité dans catalogue et dans la presse, et organisation des essais

Prix de vente:	Aide à la commercialisation en cas de vente		
	<5 000€	5 à 10 000€ HT	> 10 000€ HT
Équidé né dans le Grand Est et adhérent CHEVAL GRAND EST	Forfait de 150€	5% du prix HT	8% du prix HT
Équidé non né dans le Grand Est et/ou non-adhérent CHEVAL GRAND EST	10% du Prix HT		

### Coûts

Inscriptions à renvoyer avant le **31 Décembre 2017** à :  
CHEVAL GRAND EST - [contact@cheval-grandest.com](mailto:contact@cheval-grandest.com)

contact : 06.33.84.53.88

[www.cavalest.fr](http://www.cavalest.fr)



Cheval Grand Est

Les chevaux et poneys présentés lors de la vente de CAVAL'EST seront visibles sur le site du Parc des Expositions de Reims l'après-midi du samedi 10 Février 2018 et seront présentés montés sur la piste principale. Un vétérinaire sera disponible sur place pour effectuer les examens vétérinaires préalables aux achats si l'acquéreur le souhaite.

## - CONDITIONS DE VENTE -

### ARTICLE 1.

La vente étant publique et se tenant dans le cadre de CAVAL'EST, l'entrée est obligatoirement gratuite. La présentation de jeunes chevaux/poneys pouvant comporter des dangers, les visiteurs circulant à proximité des équidés le font à leurs risques et périls. Tout spectateur doit se conformer aux recommandations données par les organisateurs (à savoir CHEVAL GRAND EST et REIMS EVENEMENTS) quant aux consignes de sécurité. Ni la responsabilité des propriétaires des équidés, ni celle des organisateurs de la vente ne saurait être engagée en cas de dommage au sein du Parc des Expositions de Reims.

Ces présentes conditions, étant reproduites sur les catalogues de la vente, sont réputées connues et acceptées sans réserve par les vendeurs, acheteurs et spectateurs.

### ARTICLE 2.

L'organisateur (CHEVAL GRAND EST) s'engage à présenter chaque équidé engagé à la vente de manière équitable. Les conditions de présentation, la communication, les temps de passage seront égaux autant que faire se peut.

Cependant, l'organisateur (CHEVAL GRAND EST) ne pourra gérer aucun acte de négociation. L'achat et la vente de chevaux se fera directement entre le potentiel acquéreur et le vendeur.

Les équidés présentés dépendent de l'entière responsabilité de leur (s) propriétaire (s) dès leur entrée sur le Parc des Expositions, jusqu'à leur sortie. Cela comprend les temps de repos aux boxes, les déplacements boxes-terrains, la présentation sur la piste principale et les essais sur la piste de détente.

### ARTICLE 3. Exactitude des informations

Tout vendeur devra donner par écrit les déclarations qui devront être communiquées, sous sa responsabilité, au public. L'organisateur (CHEVAL GRAND EST) s'engage uniquement à garantir la conformité des informations communiquées publiquement selon ce que le vendeur aura communiqué par écrit. En aucun cas, l'organisateur (CHEVAL GRAND EST) ne pourrait être tenu responsable de la véracité ou de la sincérité d'une information communiquée par le vendeur, notamment concernant : la désignation des chevaux, celle de leur origine et pays de naissance, leur signalement, les gains, les engagements, les vices rédhibitoires, le régime d'assujettissement à la TVA, etc. Si une erreur s'était glissée dans les outils de communication (site internet, catalogue, etc.), il est à la charge du vendeur de le signaler par demande écrite avant la vente. Toute annonce n'ayant pas été corrigée avant le début de la vente, par demande écrite, sera considérée comme approuvée par le vendeur qui sera donc responsable de l'exactitude des informations concernant son cheval.

### ARTICLE 4. Examen vétérinaire

L'examen vétérinaire des poneys n'est pas obligatoire.

Cependant, si un acheteur souhaite effectuer un examen vétérinaire (Clinique, radiographies, échographie...), l'organisateur (CHEVAL GRAND EST) tient à disposition un vétérinaire de garde qui pourra se charger d'effectuer l'examen.

Aucune obligation n'est faite quant au choix du vétérinaire consulté pour l'examen vétérinaire. En aucun cas l'organisateur (CHEVAL GRAND EST) ne pourrait être tenu responsable de la qualité ou de la véracité des examens effectués par le vétérinaire de garde.

### ARTICLE 5. Papiers d'origines

Les poneys inscrits par le vendeur devront être accompagnés de papiers en règle notamment de la carte d'immatriculation et du livret signalétique.

Ces papiers devront être remis le matin de la vente à l'organisateur (CHEVAL GRAND EST).

### ARTICLE 6. Vices cachés et/ou rédhibitoires

Les poneys présentés à la vente sont vendus sans garantie, notamment concernant les vices cachés. Légalement, le vendeur se doit cependant de garantir l'absence de vices rédhibitoires (art R213-1 et suivants du Code Rural). Toute action fondée sur les vices rédhibitoires doit être intentée par l'acheteur conformément aux dispositions prévues par les articles L213-1 et suivants du Code Rural, c'est-à-dire dans les dix jours suivants la vente, à l'exception de la fluxion périodique et l'anémie infectieuse pour lesquelles les délais sont de trente jours.

L'action devra être rédigée directement contre le vendeur. En aucun cas l'organisateur (CHEVAL GRAND EST) ne pourrait être tenue responsable.

### ARTICLE 7. Aide à la commercialisation

L'organisateur (CHEVAL GRAND EST) propose ce service pour un tarif de 75€ à l'ensemble des éleveurs français et étrangers. Les actions de promotion et d'organisation sont intégralement prises en charge par CHEVAL GRAND EST. Cependant, tout éleveur ou propriétaire de chevaux ayant vendu son cheval ou poney grâce à la vente devra s'acquitter d'une aide à la commercialisation proportionnelle au tarif du cheval ou du poney. Les adhérents à l'Association CHEVAL GRAND EST présentant un poney né dans le Grand Est profiteront d'un forfait avantageux de 150€ pour une vente 5000€ HT et du taux réduit de 5% (pour une vente en dessous de 10 000€ HT) ou 8% (vente au dessus de 10 000€ HT) du prix effectif de vente. Les autres seront assujettis au taux de 10% du prix effectif de vente (HT). En participant à la vente, le vendeur s'engage à communiquer le prix de vente de son poney et à régler le montant dû au titre de cette aide à la commercialisation. Si un poney inscrit pour la vente était vendu entre la date de clôture des inscriptions (31/12/2017) et le mois suivant la vente (jusqu'au 08/03/2018), le propriétaire devrait s'acquitter de l'aide à la commercialisation relative au prix annoncé lors de la journée de présélection.

### ARTICLE 8. Sélection

L'organisateur (CHEVAL GRAND EST) se réserve le droit de valider le respect ou non des critères demandés.

### ARTICLE 9. Toilettage et état

Les vendeurs s'engagent à présenter leurs chevaux dans un état général jugé « bon ». Les chevaux devront être en bonne santé, toilettés (brossés et nattés) et à jour de maréchalerie et de vaccinations. L'organisateur (CHEVAL GRAND EST) se réserve le droit, le jour de la vente, de refuser tout cheval ne répondant pas à ces conditions et/ou renvoyant une mauvaise image de l'élevage régional.

## Propriétaire

NOM / Prénom: .....

Société: .....

Adresse: .....

Code Postal: ..... Ville: .....

Tél: ..... E-Mail: .....

Assujetti TVA?

## Présentateur

Cocher si identique au propriétaire:

NOM / Prénom:

Tél: .....

## Poneys proposés

NOM	N°SIRE	ÂGE	RADIO? OUI/NON	PRIX TTC	EXPÉRIENCE

Je m'engage à présenter le(s) poney(s) cité(s) ci-dessus à la vente du Samedi 10/02/2018 au Parc des Expositions de Reims. Si jamais je m'inscris à la vente et que mon poney était vendu entre la date de clôture des inscriptions (31/12/2017) et le mois suivant la vente (jusqu'au 08/03/2018), je devrais m'acquitter de l'aide à la commercialisation dûe à Cheval Grand Est (cf art.7)

Je m'engage à régler les frais d'inscription de chaque poney comprenant la mise à disposition d'un box paillé pour la journée du Samedi 10/02/2018, la fiche de mon poney dans le catalogue de la vente et toute la communication autour de celle-ci.

Je m'engage à présenter mon poney toilé et dans un état général jugé «bon». Si mon poney était jugé «non-présentable» à son arrivée, il pourrait ne pas participer à la vente. Les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

J'ai lu et approuvé les Conditions Générales de Vente citées sur la page précédente.

## Mémo: à prévoir

Photos et vidéos à envoyer pour le 31/12/2017

Bac à eau pour les boxes + foin/aliment

Papiers d'identification de chaque poney présenté

Signature Date: